

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 006-783/12/CC

■ Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation d'une ligne de Bus à haut Niveau de Service entre Castellane et Luminy à Marseille (8ème et 9ème arrondissements) - Lancement de l'enquête publique.

DIFRA 12/8993/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 007-2442/10/CC du 10 décembre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Castellane et Luminy à Marseille (8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Les modalités de cette concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse dans les journaux « La Marseillaise » et « La Provence » du 13 septembre 2012.

L'information a été également relayée par voie de presse dans les quotidiens régionaux ainsi que sur le site internet de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui a intégré sur une page Web, l'avis de concertation, la plaquette et les panneaux de présentation du projet.

Quatre expositions permanentes constituées de cinq panneaux de présentation chacune se sont tenues du lundi 17 septembre 2012 au mercredi 17 octobre 2012 inclus (soit quatre semaines consécutives) au siège institutionnel de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (Jardins du Pharo), dans les locaux de la mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, de la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et à la Faculté de Luminy. Dans chacun des lieux d'exposition, un registre était mis à la disposition du public afin de recueillir les avis.

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a également été organisée afin de présenter le projet à la population le vendredi 14 septembre 2012, à 15h00, dans les locaux de la Maison de Quartier de Mazargues – 1 Boulevard Dallest 13 009 Marseille.

Les techniciens de la Communauté Urbaine ainsi que le maître d'œuvre étaient présents sur le lieu de la réunion publique pour répondre aux questions du public sur le projet.

Les commentaires formulés sur les registres de concertation préalable sont très variés.

Les principaux thèmes abordés concernent :

- la conception technique du projet ;
- la prise en compte des modes doux ;
- le stationnement ;
- l'implantation et l'identité des stations ;
- le fonctionnement des Bus à Haut Niveau de Service ;
- la desserte bus connexe au projet.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2012

Les observations formulées ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet. Toutefois, les propositions exprimées au cours de cette concertation seront étudiées et analysées dans le cadre des études qui vont se poursuivre pour réaliser le projet.

Le bilan de la concertation préalable relative au projet de Bus à Haut Niveau de Service Castellane Luminy est joint à la présente délibération.

Par ailleurs, en application de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine seront précédés d'une étude d'impact et feront l'objet d'une enquête publique.

La création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la Place Castellane et la Faculté de Luminy entre donc dans les champs d'application du Code de l'Environnement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 007-2442/10/CC du 10 décembre 2010.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Castellane et Luminy à Marseille (8^{ème} et 9^{ème} arrondissements) ;
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et notamment de procéder au lancement de l'enquête publique relative à la création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Castellane et Luminy à Marseille (8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable ci-annexé, relatif à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Castellane et Luminy à Marseille (8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2012

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment l'enquête publique.

La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI